

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015****SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014 ..... 3

*Monsieur le Maire*..... 4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014 ..... 5

*Monsieur le Maire*..... 6

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ..... 7

*Monsieur le Maire*..... 17

*Alain PIVETEAU* ..... 17

*Monsieur le Maire*..... 18

*Elodie TRUONG*..... 18

*Monsieur le Maire*..... 20

*Romain DUPEYROU*..... 20

*Monsieur le Maire*..... 21

*Alain PIVETEAU* ..... 21

*Christelle CHASSAGNE* ..... 22

*Simon LAPLACE* ..... 22

*Guillaume JUIN*..... 23

*Monsieur le Maire*..... 23

*Elisabeth BEAUVAIS*..... 23

*Monsieur le Maire*..... 24

AVIS SUR LE SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ..... 25

*Monsieur le Maire*..... 27

*Nathalie SEGUIN* ..... 29

*Monsieur le Maire*..... 29

*Nathalie SEGUIN* ..... 30

*Monsieur le Maire*..... 30

*Amaury BREUILLE*..... 30

*Monsieur le Maire*..... 31

*Jacqueline LEFEBVRE*..... 31

*Monsieur le Maire*..... 32

*Elodie TRUONG*..... 32

*Monsieur le Maire*..... 33

*Amaury BREUILLE*..... 35

*Monsieur le Maire*..... 36

*Amaury BREUILLE*..... 36

*Monsieur le Maire*..... 36

*Alain BAUDIN* ..... 36

*Alain PIVETEAU* ..... 37

*Monsieur le Maire*..... 39

*Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN* ..... 39

*Nathalie SEGUIN* ..... 39

*Monsieur le Maire*..... 40

*Jean-Romée CHARBONNEAU*..... 41

*Monsieur le Maire*..... 42

*Alain BAUDIN* ..... 45

*Marc THEBAULT* ..... 46

*Monsieur le Maire*..... 46

*Amaury BREUILLE*..... 46

*Fabrice DESCAMPS* ..... 48

*Monsieur le Maire*..... 48

*Alain BAUDIN* ..... 48

*Monsieur le Maire*..... 48

*Amaury BREUILLE*..... 49

*Monsieur le Maire*..... 49

MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIORT AVEC LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES - CONVENTION..... 50

*Monsieur le Maire*..... 51

*Christophe POIRIER* ..... 51





LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « ORATOIRE » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SÈVRES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS .....	96
LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « BASTARD PRADEL » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA SA HLM DES DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	97
LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « BOULE D'OR » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA SA HLM DES DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	98
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT .....	99
RÉINSCRIPTION DU CHEMIN DE BARDON DANS LA LISTE DES VOIES COMMUNALES.....	100
MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.....	101
<i>Marc THEBAULT</i> .....	102
<i>Monsieur le Maire</i> .....	102
DÉCLASSEMENT DE DÉLAISSÉS DE TERRAIN DU BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE.....	103
ECHANGE DE PARCELLES BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE, ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA SCI LE CLOS DE L'ATLANTIQUE (GARAGE VOLVO-MITSUBISHI) .....	104
ACQUISITION DU DERNIER APPARTEMENT 8 RUE DU MÛRIER POUR LA CRÉATION UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS D'URGENCE.....	106
EXTENSION DU CIMETIÈRE DE NIORT-SOUCHÉ - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (HM 154P) .....	107
APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) .....	108
<i>Marc THEBAULT</i> .....	110
<i>Monsieur le Maire</i> .....	110
EEDD - PROGRAMME D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC 2015 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES - DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT - CENTRE SOCIOCULTUREL LES CHEMINS BLANCS - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, DE VITICULTURE ET D'ARBORICULTURE DES DEUX-SÈVRES .....	111
BIODIVERSITÉ - PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITÉ 2013-2017 - ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE 2015 - CONVENTIONS - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES ET DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT .....	112
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018 - PROGRAMME D'OPÉRATIONS 2015 .....	113
CHANTIERS D'INSERTION 2015 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) .....	115
EGLISE NOTRE DAME - ETUDES ET DIAGNOSTICS DES TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION.....	117
<i>Michel PAILLEY</i> .....	118
<i>Monsieur le Maire</i> .....	118
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ - CONSTITUTION DE SERVITUDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE.....	119
CENTRE CULTUREL MUNICIPAL ET MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE FRANÇOIS MITTERRAND - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - AVENANT N°2 .....	120
<i>Michel PAILLEY</i> .....	121
<i>Monsieur le Maire</i> .....	121
MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE AMÉNAGEMENT SOUS CONTRIBUTION D'URBANISME RUE DE LA MIRANDELLE, RUE DES FIEFS, IMPASSE DE CHEY, RUE DE LA CROIX DES PÉLERINS - AVENANT N°2 ...	122

REFUGE POUR ANIMAUX - CONVENTION CADRE AVEC LES FAMILLES D'ACCUEIL ..... 123

*Marie-Chantal GARENNE*..... 124  
*Monsieur le Maire*..... 124

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 février 2015**

**Président :****MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Excusés :**

Monsieur Pascal DUFORESTEL.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Procès-verbal n° Pv-2015-1

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14  
NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Chers collègues, heureux de vous accueillir pour ce Conseil municipal de février. Avant de procéder à l'examen des délibérations, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires pour assurer cette fonction éminente ? Oui, Dominique SIX. Merci. Nous pouvons dès lors procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre. Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires ou remarques de votre part ? Pas de remarque particulière ? Qui s'oppose à ce procès-verbal, qui s'abstient ?

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Procès-verbal n° Pv-2015-2

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24  
NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**











































































































































































































**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-23

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « ORATOIRE » -  
APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR  
ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-  
SÈVRES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU NIORTAIS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 28 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé les modalités de financement du logement social par la Ville de Niort, pour la mise en application du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce titre, Habitat Sud Deux-Sèvres a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 116000 €, versée en deux temps, pour la réalisation de l'opération « Oratoire », constituée de 29 logements locatifs sociaux collectifs.

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Habitat Sud Deux-Sèvres sont fixés dans une convention tripartite.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 116 000 € pour la réalisation de l'opération « Oratoire » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-24

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « BASTARD  
PRADEL » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À  
INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA SA HLM  
DES DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 28 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé les modalités de financement du logement social par la Ville de Niort, pour la mise en application du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce titre, la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 200 000 €, versée en deux temps, pour la réalisation de l'opération « Bastard Pradel », constituée de 50 logements locatifs sociaux.

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région sont fixés dans une convention tripartite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région d'un montant de 200 000 € pour la réalisation de l'opération « Bastard Pradel » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « BOULE D'OR » -  
APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR  
ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA SA HLM DES DEUX-  
SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 28 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé les modalités de financement du logement social par la Ville de Niort, pour la mise en application du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce titre, la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 4 000 € pour la réalisation de l'opération « Boule d'Or », constituée d'un logement locatif social en acquisition-amélioration.

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région sont fixés dans une convention tripartite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région d'un montant de 4 000 € pour la réalisation de l'opération « Boule d'Or » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-26

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR  
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 4 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 2 logements de propriétaires occupants.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	<b>Subventions Ville de Niort</b>	Subventions totales
Logement 1	13 476,00 €	<b>2 495,20 €</b>	15 971,20 €
Logement 2	8 022,00 €	<b>1 404,30 €</b>	9 426,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 497,50 €</b>	<b>3 899,50 €</b>	<b>25 397,50 €</b>

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de **3 899,50 €**

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT



**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****RÉINSCRIPTION DU CHEMIN DE BARDON DANS LA  
LISTE DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Une délibération du Conseil municipal du 20 février 1984 a dénommé Chemin du Bardon une voie allant du boulevard Mendes France jusqu'à la limite de la Commune de CHAURAY.

Depuis lors, cette voie était inscrite dans la liste des voies communales.

Par suite des travaux d'aménagement de la zone Mendes France, et de l'avenue de Paris, cette voie n'était plus utilisée qu'en contre allée de l'Avenue de Paris, et par délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2012, sa dénomination a été supprimée.

Cependant, compte tenu de divers projets de réaménagement des propriétés bordant ce chemin, et à terme de la desserte postale de diverses entreprises pouvant s'y implanter, il apparaît nécessaire que ce chemin soit de nouveau inscrit dans la liste des voies communales.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2012 supprimant la dénomination du Chemin du Bardon ;
- renommer et réinscrire la voie Chemin du Bardon, débutant Boulevard Mendes France et se terminant à la limite de la Commune de CHAURAY, dans la liste des voies communales ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-28

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES  
VOIES COMMUNALES**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La longueur des voiries communales est un des éléments constitutifs de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.).

Cet élément doit être transmis chaque année à la Préfecture qui est en charge du recensement du statut des différentes voies.

Le classement des différentes voies de la Ville de Niort est synthétisé dans le tableau figurant ci-dessous.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver ce tableau :

LONGUEUR DES VOIES EN METRES			
Voie privée	28 283	Voie départementale	44 865
Chemin rural	55 394	Route nationale	0,00
Privée ville	27 666		
Privée prise en charge	12 627	<b>TOTAL</b>	<b>498 289</b>
Voie communale	301 161		
Voie d'intérêt communautaire	28 293		
Chemin départemental	0,00		

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Il s'agit de la mise à jour du tableau de classement des voies communales. Vous voyez que nous en avons un total général quand même très élevé et il vous est demandé d'approuver ce tableau.

**Monsieur le Maire**

Merci. J'en profite pour dire que la commission communale des dénominations de voies va reprendre ses activités.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-29

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****DÉCLASSEMENT DE DÉLAISSÉS DE TERRAIN DU  
BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du Conseil municipal du 15 septembre 2014, l'ouverture d'une enquête publique réglementaire en vue du déclassement de délaissés de voirie du Boulevard de l'Atlantique a été autorisée.

L'enquête a eu lieu du 4 novembre au 18 novembre 2014 inclus et le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public des délaissés du boulevard de l'Atlantique DN n°351, 352 et 353 compris entre cette voie et le garage automobile Volvo-Mitsubishi, lesquels seront incorporés dans le domaine privé communal et cédés ensuite au riverain ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****ECHANGE DE PARCELLES BOULEVARD DE  
L'ATLANTIQUE, ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA  
SCI LE CLOS DE L'ATLANTIQUE (GARAGE VOLVO-  
MITSUBISHI)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de délaissés de voirie sis entre le Boulevard de l'Atlantique et le garage Volvo-Mitsubishi, propriété de la SCI «Le Clos de l'Atlantique », délaissés qui sont pour elle totalement inutiles, mais présentent un intérêt pour ce garage pour lui permettre l'achèvement de sa clôture, et peaufiner sa signalétique.

Ces délaissés sont cadastrés section DN n° 351 de 40 m<sup>2</sup>, 352 de 11 m<sup>2</sup> et 353 de 28 m<sup>2</sup>.

La SCI possède quant à elle un petit terrain de 20 m<sup>2</sup> hors de ses limites intégré de fait dans la voirie, cadastré DN n° 350.

Un échange entre la Ville et la SCI de ces différentes parcelles permettrait d'harmoniser la séparation entre la voirie et la propriété riveraine, chacune des parties ne conservant dans son patrimoine que ce qui lui est vraiment nécessaire. Cet échange aurait lieu de la manière suivante :

1°) Cession par la Ville à la SCI du Clos de l'Atlantique :

La Ville céderait les parcelles DN n° 351, 352 et 353 représentant en tout une superficie de 79 m<sup>2</sup>, au prix de 800 euros (conforme à l'avis de France Domaine).

2°) Cession par la SCI du Clos de l'Atlantique à la Ville :

En contrepartie des parcelles qui lui seraient cédées par la Ville, la SCI du Clos de l'Atlantique céderait à la collectivité la parcelle DN n° 350 de 20 m<sup>2</sup> au prix de 200 euros (conforme à l'avis de France Domaine).

La soulte en faveur de la Ville s'élèverait à 600 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange de parcelles entre la Ville de Niort et la SCI du Clos de l'Atlantique aux conditions indiquées, moyennant une soulte en faveur de la Ville d'un montant de 600 euros ;



**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-31

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****ACQUISITION DU DERNIER APPARTEMENT 8 RUE  
DU MÛRIER POUR LA CRÉATION UN ENSEMBLE DE  
LOGEMENTS D'URGENCE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'immeuble sis 8 rue du Mûrier est constitué de 4 petits appartements dont trois appartiennent déjà à la Ville de Niort.

L'objectif de la Ville est de créer un ensemble de logements d'urgence afin de pouvoir faire face aux relogements qui s'imposent à elle suite à certains sinistres (incendies, écroulement d'immeubles, inondation etc...), il est important pour la collectivité de pouvoir saisir l'opportunité d'acquérir le dernier appartement après le départ du locataire, ce qui lui permettra également de sortir du régime de la copropriété régissant l'immeuble.

Cette opportunité s'est présentée en fin d'année 2014, et après négociation avec les propriétaires, ces derniers ont accepté de céder leur bien (lot n° 3 de 38,69 m<sup>2</sup> - 1<sup>er</sup> étage) au prix de 57 000 €, libre de toute occupation.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage lot n° 3 du 8 rue du Mûrier au prix de 57 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-32

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****EXTENSION DU CIMETIÈRE DE NIORT-SOUCHÉ -  
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (HM  
154P)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'actuel cimetière de Niort-Souché arrivera à saturation vers la fin 2016/début 2017. Pour remédier à cette situation, une extension du site est prévue, figurant au PLU en Emplacement Réservé n° 5-63, concernant la propriété cadastrée section HM n° 154p (avant division).

Après négociations, le propriétaire a donné son accord pour céder à la Ville la partie de terrain nécessaire à l'extension, d'une superficie d'environ 5850 m<sup>2</sup> avec accès depuis la rue de l'Aérodrome (cette superficie sera déterminée exactement par géomètre expert ultérieurement).

Cette cession à la collectivité s'effectuerait au prix de 152 400 €, comprenant le prix d'acquisition de 144 000 € (conforme à l'avis de France Domaine), et les frais d'acte et de négociation d'un montant de 8 400 €.

La Ville de Niort devra installer, dans le délai de 2 ans de la signature de l'acte authentique, une clôture de son choix séparant la partie acquise de celle restant et appartenant au vendeur.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la partie de parcelle HM n° 154 au prix total de 152 400 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT



**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 11 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 123-13-1 relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2007 et modifié les 14 avril 2008, 16 février 2009, 28 septembre 2009, 12 octobre 2009, 31 mai 2010, 9 mai 2011, 14 mai 2012, 25 juin 2012, 4 février 2013 et 20 décembre 2013 ;

Vu la délibération de prescription de la modification n°11 du PLU en date du 15 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 16 octobre 2014 soumettant à enquête publique le projet de modification n° 11 du PLU ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 10 novembre 2014 à 10h00 au vendredi 12 décembre 2014 à 17h00 ;

Vu les réponses des personnes publiques associées aux notifications ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée ;

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort a été approuvé le 21 septembre 2007. Il a ensuite fait l'objet de 10 modifications. La Ville de Niort révisé actuellement son Plan Local d'Urbanisme (révision prescrite par le Conseil municipal lors de sa séance du 31 janvier 2011), toutefois, une nouvelle modification est nécessaire. Cette modification doit être comprise comme une adaptation circonstanciée du document d'urbanisme alors que celui-ci est en cours de révision générale : en attendant son approbation, certains ajustements sont nécessaires (règlement / zonage, emplacements réservés et orientations d'aménagement).

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-13 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme peut être modifié dès lors que le projet de modification :

- ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La modification dont il s'agit est conforme à l'article L. 123-13-1 du Code de l'urbanisme ainsi que le dossier le met en évidence.

Le dossier a été notifié, préalablement à l'enquête publique, à la Préfecture des Deux-Sèvres, au Conseil Régional de Poitou-Charentes, au Conseil Général des Deux-Sèvres, à la Communauté d'Agglomération du Niortais ainsi qu'aux chambres consulaires et au Parc Naturel Régional du Marais poitevin. Le dossier a également été notifié à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et au Centre Régional de la Propriété Forestière.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Il s'agit de l'approbation de la modification n°11 du plan local d'urbanisme actuellement en cours et qui a été adopté en 2007. Pouvons-nous faire une comparaison ? Qu'est-ce qu'une modification de PLU par rapport à une révision ? Nous ne sommes pas dans la même échelle, j'oserai la comparaison entre une déclaration préalable et un permis de construire. Il vous est proposé d'approuver cette modification qui a fait l'objet d'une enquête publique, qui ne change pas les orientations fondamentales, qui ne réduit pas les espaces boisés classés, qui ne réduit pas les protections, notamment des paysages et des milieux naturels, mais qui adopte un certain nombre d'éléments très marginaux comme par exemple la suppression d'une orientation d'aménagement programmée sur le site de l'ancienne caserne de Champommier car à l'origine il y avait un projet, entre deux espaces séparés, d'acquérir un jardin qui appartenait à un immeuble, les résidents de cet immeuble ont refusé cette acquisition, nous n'avons pas voulu passer en force donc nous avons modifié l'économie générale du projet et l'orientation d'aménagement n'avait plus d'utilité. Il vous est proposé d'approuver cette 11<sup>ème</sup> modification alors que la révision du PLU avance à grands pas. Il y aura une réunion publique la semaine prochaine, le 9 février pour un premier passage au Conseil municipal au mois de mai avant une adoption, si tout va bien, à la fin de l'année.

**Monsieur le Maire**

En effet, nous avons voulu une concertation complémentaire à l'enquête publique et les moyens de communication qui vont avec, pour susciter l'intérêt de la population à la modification du PLU.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-34

**Direction de Projet Environnement et Handicap****EEDD - PROGRAMME D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC 2015 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES - DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT - CENTRE SOCIOCULTUREL LES CHEMINS BLANCS - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, DE VITICULTURE ET D'ARBORICULTURE DES DEUX-SÈVRES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017, objectif 7 « gouvernance et mobilisation territoriale » action 7-3 « Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants » ;

Il est envisagé de poursuivre la dynamique engagée depuis 2011 en proposant un nouveau programme de sorties nature pour l'année 2015. L'objectif est de diffuser la connaissance sur la biodiversité niortaise et le patrimoine local et d'amener la population à comprendre son territoire de vie afin de mieux respecter l'environnement.

Il est proposé que les animations soient assurées par un ensemble d'animateurs expérimentés qui regrouperont alors leurs compétences et leurs champs d'intervention spécifiques afin d'offrir au grand public un programme d'animations de qualité, tant au niveau du contenu qu'au niveau des méthodes d'animations.

La Ville de Niort coordonnera la mise en œuvre du programme en faisant appel à des structures associatives de l'éducation à l'environnement du territoire par un principe de conventionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Centre socioculturel les Chemins blancs ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Société d'Horticulture, de Viticulture et d'Arboriculture des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-35

**Direction de Projet Environnement et Handicap****BIODIVERSITÉ - PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITÉ 2013-2017 - ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE 2015 - CONVENTIONS - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES ET DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant la Stratégie Nationale pour la biodiversité 2011-2020 visant à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, d'en assurer l'usage durable et équitable, et réussir pour cela l'implication des parties prenantes,

Considérant les lois Grenelle 1 du 3 août 2009 et 2 du 12 juillet 2010 créant le principe de Trame Verte et Bleue (TVB) et inscrivant la TVB dans les codes de l'environnement et de l'urbanisme,

Considérant la Stratégie Niortaise pour la biodiversité, adoptée à l'unanimité au Conseil municipal le 15 novembre 2013, qui formalise les enjeux du territoire, et les objectifs à atteindre, en matière de préservation de la biodiversité,

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017, adopté à l'unanimité au Conseil municipal le 15 novembre 2013, traduction opérationnelle de la stratégie niortaise pour la biodiversité,

Les directions et services pilotes ont entamé la réalisation d'actions du plan d'actions biodiversité.

La mise en œuvre de certaines actions requiert une compétence technique naturaliste nécessaire à une bonne réalisation en vue d'une préservation et d'une favorisation pertinente et efficace de la biodiversité du territoire. Il est proposé qu'un partenariat s'établisse entre la Ville de Niort et les associations Deux-Sèvres Nature Environnement et Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres visant à un accompagnement technique naturaliste de la Ville pour la mise en œuvre d'actions préalablement ciblées.

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**Direction Espaces Publics****CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
2014-2018 - PROGRAMME D'OPÉRATIONS 2015**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 18 avril 2014, le Conseil municipal a approuvé le programme d'actions et le plan de financement du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) 2014-2018.

Pour faire suite à cette délibération, et afin d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), il convient maintenant d'approuver le programme d'opérations 2015, se décomposant ainsi :

A – Programme 1 du CTMA – Evaluation, étude et suivi

a) *Etude plan de gestion Marais de Galuchet (fiche action 9 du CTMA)*

Il s'agit des études bilan de la gestion des Marais de Galuchet et La Plante, gérées sous contrat Natura 2000.

Ces opérations sont nécessaires dans le but d'évaluer les modes de gestion mises en œuvre pour la conservation de la biodiversité du site tout en assurant le maintien des activités humaines existantes.

A l'issue de ces études, des préconisations de travaux et gestion seront établies.

Le montant de l'opération est estimé à 50 000 € TTC pour l'année (41 670 € HT).

L'aide attendue de l'AELB est de 70 % du montant HT (29 169 €).

B – Programme 3 du CTMA – Entretien du lit et des berges

Les aides de l'Agence de l'Eau sur ce programme sont plafonnées à un montant maximum de travaux, dépendant du linéaire de berges.

a) *Maitrise des proliférations végétales indigènes (fiche action 21 du CTMA)*

Ces opérations sont localement nécessaires, afin de pallier des situations d'eutrophisation excessives, perturbant le fonctionnement de l'écosystème aquatique.

Le montant de l'opération est estimé à 6 000 € TTC pour l'année (5 000 € HT).

L'aide attendue de l'AELB est de 35 % du montant TTC (2 100 €).

b) *Maitrise des espèces végétales exotiques aquatiques envahissantes  
(Plan de gestion jussies – fiche action 22 du CTMA)*

Parmi les végétaux aquatiques à caractère proliférant, certaines espèces exotiques sont particulièrement envahissantes.

Les Jussies (*Ludwigia peploïdes* et *Ludwigia grandiflora*) font l'objet d'un programme de maîtrise de leur prolifération sur l'ensemble du périmètre du CTMA Marais Mouillés, Sèvre Niortaise, Mignon, Autizes. Cette action est également préconisée par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Loire Bretagne.

Le montant de l'opération est estimé à 4 000 € TTC pour l'année (3 330 € HT).

L'aide attendue de l'AELB est de 35 % du montant TTC (1 400 €).

c) *Entretien de la végétation en site urbain (fiche action 26 du CTMA)*



**Direction Patrimoine et Moyens****CHANTIERS D'INSERTION 2015 - APPROBATION  
DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA  
VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION  
ET POUR L'EMPLOI (MIPE)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Il convient, aujourd'hui, de définir les chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2015.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à l'exécution de celui-ci.

Pour l'année 2015, l'ensemble de ces opérations nécessite une participation de la Ville de Niort estimée à :

- 100 000,00 € pour la main d'œuvre ;
- 18 000,00 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'est engagé à inscrire sur l'exercice correspondant.

Les chantiers proposés sont les suivants :

<b>Equipements</b>	<b>Nature du chantier</b>	<b>Montant affecté à la main d'œuvre</b>	<b>Montant estimé des matériaux (en € TTC)</b>
<b><u>GROUPES SCOLAIRES</u></b>			
Louis ARAGON élémentaire (salle 2)	Mise en peinture de la classe n° 2 au 1 <sup>er</sup> étage	7 410,00	3 348,12
Louis PASTEUR élémentaire (salle 17)	Mise en peinture de la salle 17	3 120,00	1 168,23
Edmond PROUST élémentaire (salle 25)	Mise en peinture de la salle 25	4 875,00	3 344,31
Emile ZOLA Elémentaire (clôture)	Mise en peinture de la clôture sur rue	9 945,00	1 470,06





















[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Marie-Chantal GARENNE**

Par délibération du 13 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé la convention cadre de partenariat pour l'accueil d'animaux par la famille d'accueil choisie par la Ville de Niort. Afin de permettre le placement de tout animal du refuge, le préambule de la convention cadre est modifié. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir rapporter la délibération du 13 octobre 2014, approuver la convention cadre de partenariat et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer avec chacune des familles d'accueil concernées.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame GARENNE et merci aussi pour cette convention parce que c'est un dispositif qui marche bien. Un projet qui est ratifié aujourd'hui par cette convention cadre. Des questions ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée, merci, en vous souhaitant une bonne soirée dans la quiétude de vos foyers respectifs. A très bientôt.

PROCES-VERBAUX